



Licenciement pour faute suite à dénonciation de parents

Par superkimy

bonjour, je vais etre licencié pour faute suite à une dénonciation des parents d'un enfant que je transporte,(je suis chauffeur d'enfants handicapés), les parents m'accusent d'avoir commis une infraction au code de la route, chose que je conteste et mes employeurs se contentent de la version des parents, aucun procès verbal de police n'a été établi, merci, salutations

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par superkimy

ouf oui, en fin de compte il ne m'ont pas licencié surement pour cause de preuves insuffisantes par contre ils ont essayé de me faire une lettre recommandée en spécifiant que mon contrat prenait fin d'un commun accord, bien sur je leur ai répondu que je n'étais pas d'accord et ai exigé qu'ils me payent jusqu'à la fin de mon contrat bien qu'étant en mise à pied conservatoire depuis plus d'un mois, chose qu'ils ont été obligé de faire, salutations

Par jury34

Vous n'êtes pas en CDI?

Cordialement

Par superkimy

non c'était un cui cae

Par jury34

Qu'est-ce un cui cae?

Par superkimy

c'est plus ou moins un contrat de réinsertion, contrat unique d'insertion pour être précis

Par jury34

Mais il est à terme indéterminé ce contrat?

Par superkimy

non c'est une sorte de cdd

Par jury34

de toute façon, l'employeur doit respecter le contrat, et en l'occurrence la durée du contrat.

Donc, si je comprends bien, ce n'est pas le cas?

Cordialement

Par superkimy

oui ça a été le cas mais bon comme j'ai été payé intégral tout va bien

Par jury34

vous avez encore des questions alors?

Cordialement

Par superkimy

non, plus de question merci